

**NATURE ET LOGIS**  
**Société Anonyme au capital de 504 410,84 euros**  
**Siège social : Rue de Touraine - 72190 SAINT PAVACE**  
**512 953 100 RCS LE MANS**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 17 SEPTEMBRE 2021**  
**RAPPORT FINANCIER 2020**

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE**

- **Le chiffre d'affaires 2020 s'établit à 2 653 711 €** contre 3 007 351 € en 2019, soit une diminution de 353 640 € en valeur absolue, et de 11,76 % en valeur relative.

Le chiffre d'affaires diminue en 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19. Au cours de la première période de confinement nous avons constaté un arrêt quasi-total de l'activité de nos fournisseurs et sous-traitants ainsi que des difficultés d'approvisionnement. Nos chantiers en cours ont donc été stoppés et nous n'avons réalisé aucun chiffre d'affaires durant cette période.

L'instruction des permis de construire a été suspendue ce qui a entraîné un report de l'ouverture des nouveaux chantiers et de la facturation (report de 2 mois).

Le volume des contacts et des études a été fortement ralenti, les rendez vous commerciaux physiques ont été stoppés les prises de commandes ont fortement chuté.

Afin de faire face à cette crise, la société a pris les mesures suivantes :

- Télétravail pour l'ensemble du personnel
- Recours à l'activité partielle
- Obtention d'un prêt PGE de 500 000 euros pour NATURE ET LOGIS, d'un prêt PGE de 355 000 euros pour sa filiale CONSTRUCTIONS AMB et 278 000 euros pour SOLUTIONS OSSATURES BOIS ET CHARPENTE

Au cours de l'exercice l'équipe a été renforcée de deux conducteurs de travaux supplémentaires et d'un dessinateur/mètreur. La société a bénéficié d'un abandon de compte courant de 140 000 euros de la part de SOLUTION, étant précisé que cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Cet abandon a été comptabilisé en produits exceptionnels.

L'exercice se solde par une perte.

L'effectif moyen salarié est identique à celui de l'exercice précédent et s'élève à 9 personnes. Les frais de personnel augmentent de 71,94% et s'élèvent à 307 789 euros et les charges sociales augmentent de 70,49% et ressortent à 183 973 euros.

**Le résultat d'exploitation est déficitaire de 297 704 euros contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 2 305 euros en 2019.**

**Le résultat financier augmente par rapport à 2019 et s'élève à 599 € (contre 362 € en 2019).**

- Le résultat courant avant impôt, est déficitaire de **297 105 euros** contre un bénéfice de 2 667 euros en 2019.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 140 000 euros €, **le résultat net de la société NATURE ET LOGIS pour l'année 2020 est une perte de 157 375 euros contre une bénéfice de bénéfice de 2 652 € en 2019.**

Le total du Bilan s'élève à 3 033 423 € contre 1 822 042 € en 2019.

Il est précisé que par ordonnance en date du 4 juin 2021 le président du Tribunal de commerce du Mans a autorisé le report de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2021.

### **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe des comptes annuels jointe au présent rapport.

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 10 743 euros correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au sens de l'article 39-4 du CGI.

### **DEPENSES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### **INFORMATION SUR LA REPARTITION DU CAPITAL DE NOTRE SOCIETE**

A notre connaissance, la répartition du capital de notre société, à la date du présent rapport est la suivante :

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre actions</i>	<i>% du capital</i>	<i>Nb droits de vote</i>	<i>% droits de vote</i>	<i>Droits de votes doubles</i>
<i>Public</i>	303 583	80,65%	303 583	80,65%	<i>néant</i>
<i>Auto détention</i>	<i>néant</i>	-----	-----	-----	-----
<i>Conseil d'Administration(*)</i>	72 843	19,35 %	72 843	19,35 %	<i>néant</i>
<i>TOTAL</i>	376 426	100 %	376 426	100 %	<i>néant</i>

(\*) *dont* :

Monsieur Thaddé GIRANDIER : 39 668

Monsieur Stéphane BRARD: 33 175

### **ACTIONS PROPRES**

La société n'a pas de programme d'achats d'actions propres en cours.

La société ne détient donc pas d'actions propres.

### **ACTIONNARIAT DES SALARIES**

#### **▪ INFORMATION DES ACTIONNAIRES RELATIVE AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS (L225-184, L.225-180 alinéa 2)**

Conformément à l'article L 225-184 et L.225-180 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous précisons, tant au titre de notre société que des filiales contrôlées majoritairement directement ou indirectement par la société :

- qu'au titre des exercices précédents : aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie tant à des salariés qu'à des mandataires sociaux ;
- qu'au titre de l'exercice écoulé : aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie tant à des salariés qu'à des mandataires sociaux.

#### **▪ PROPORTION DU CAPITAL SOCIAL DETENUE PAR CEUX DES SALARIES DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET D'UNE GESTION COLLECTIVE**

Néant

#### **▪ INFORMATION DES ACTIONNAIRES SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX SALARIES (L197-4 et L225-197-5)**

En application des articles L.197-4 et L225-197-5 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a pas attribué d'actions gratuites.

### **INFORMATION DES ACTIONNAIRES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

#### **Liste des mandats sociaux à la date du présent rapport:**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société :

	<b>PRESIDENT</b>	<b>ADMINISTRATEUR</b>	<b>GERANT</b>
<b>Thaddé GIRANDIER</b>	NATURE ET LOGIS		SOLNAT SCI 2 JT
<b>Stéphane BRARD</b>		NATURE ET LOGIS	ABECO
<b>Daniel GIRANDIER</b>		NATURE ET LOGIS	SOLUTION SCI 2JT SCI DE TOURAINNE SCI CHEGIR SCI SEDA SCI DABE SCI CARMA

### **ENGAGEMENTS DE TOUTES NATURES PRIS PAR LA SOCIETE AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX**

En application de l'article L 225-102-1 al 3, nous vous informons qu'aucun engagement n'a été pris par la société ou l'une de ses filiales au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation, ou du changement de leurs fonctions.

### **PRISE DE PARTICIPATION AU COURS DE L'EXERCICE (L.233-6 du Code de commerce.)**

Au cours de l'exercice la société n'a pris aucune participation

### **ACTIVITE DES FILIALES**

La société **CONSTRUCTIONS AMB** - Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros ayant son siège social lieudit la Pommeraie - 72610 BERUS immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Mans sous le numéro 879 274 090 RCS LE MANS dont nous détenons 70 % du capital a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 un chiffre d'affaires de 1 102 810 Euros et un résultat net comptable déficitaire de 58 326 euros.

La société **SOLUTIONS OSSATURES BOIS ET CHARPENTES** - société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros ayant son siège social ZA lieudit la pommeraie 72610 BERUS immatriculée au registre du commerce et des sociétés du MANS sous le numéro RCS 879 605 632 dont nous détenons 70% du capital a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 un chiffre d'affaires de 844 453 Euros et une perte nette comptable de 40 318 euros

La société **LES MAISONS EVIDENCES** - société par actions simplifiée au capital de 1000 euros ayant son siège social rue Eiffel - 61000 ALENCON immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ALENCON sous le numéro RCS 508 884 319 ; dont nous détenons 70 % du capital a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 aucun chiffre d'affaires et un résultat net comptable déficitaire de 7416 euros

## **INFORMATION DES ACTIONNAIRES RELATIVE A LA SITUATION SOCIALE DE LA SOCIETE**

L'effectif de la société NATURE ET LOGIS est actuellement de 9 personnes contre 9 personnes au 31 décembre 2019.

Nous n'employons pas actuellement de travailleur handicapé.

## **ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'assemblée générale en date du 19 juin 2019 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance.

Aux termes de ladite assemblée, il a été décidé que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation susvisée, ne pourrait être supérieur à un million d'euros.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable à compter du 19 juin 2019 pour une durée de 26 mois, conformément au troisième alinéa de l'article L.225-169 du Code de Commerce.

Lors de l'assemblée nous vous demanderons de vous prononcer sur le renouvellement pour une nouvelle période de 26 mois de la délégation de compétence au conseil d'administration en vue de procéder en une ou plusieurs fois à une augmentation de capital dans la limite d'un montant de 1 000 000 euros.

## **UTILISATION QUI EN A ETE FAITE AU COURS DE L'EXERCICE** **(L225-100, alinéa 7)**

Il n'a été procédé à aucune augmentation de capital dans le cadre de la délégation de compétence visée ci-dessus au cours de l'exercice.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Nous continuons de subir les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid 19 et aux mesures prises par le gouvernement. Les délais d'approvisionnement en matériaux ont considérablement augmenté.

Le prix de la plupart des matériaux de construction, dont le bois, a fortement augmenté au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

## **PERSPECTIVES 2021**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, bien qu'en augmentation par rapport à 2020 (+40%), l'activité peine toujours à trouver le rythme de production nécessaire en raison de manques de ressources sous-traitantes (besoins en forte augmentation du fait des décalages de chantiers en 2020) et des délais d'approvisionnement très long sur les matériaux et équipements (menuiseries extérieures notamment).

Les prises de commandes au 30 juin sont de 3 000 000 € (total groupe) et le carnet de commandes est en augmentation à 10 500 000 € contre 9 700 000 € au 1<sup>er</sup> janvier (total groupe).

La crise sanitaire COVID 19 accroît la difficulté d'augmenter rapidement notre niveau de production (arrêts de travaux cas contacts) en relation avec nos investissements de développement et augmente le besoin de trésorerie.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 157 375 euros en totalité au compte « report à nouveau ».

## **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

## **INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (art L 441-6-1 al 1 du Code de Commerce)**

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2020 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau ci-annexé (**annexe 1**).

## **PRÊTS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ**

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que la société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

## **TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est annexé (**annexe 2**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

**1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU  
CONSEIL - EVENTUELLES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL APORTE AUX  
POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL – REMUNERATION DES MANDATAIRES  
SOCIAUX**

1.1. Le Conseil d'administration débat et prend les décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques sociales et financières de la société et veille à leur mise en œuvre par la direction générale. Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions ressortant de sa compétence légale ainsi que sur toutes les opérations de croissance externe ou de cession.

Il est procédé chaque semestre à une réunion afin d'examiner les comptes, la situation, les perspectives et la stratégie.

1.2. Le Conseil d'Administration NATURE ET LOGIS se compose de trois personnes : Le Président Directeur général (Monsieur Thaddé GIRANDIER), le Directeur général délégué (Monsieur Stéphane BRARD), et Monsieur Daniel GIRANDIER. N'y figure aucun représentant des salariés. Le mandat des administrateurs est de six années.

Le Président cumule les fonctions de Présidence du Conseil avec celles de Direction Générale de la Société.

Par décision du 31 décembre 2019 le conseil d'administration a autorisé son Président Directeur Général a cautionner au nom et pour le compte de la société, les engagements de sa filiale la société CONSTRUCTION AMB auprès de la Banque Populaire du grand Ouest à hauteur de 175 000 euros. La même décision a autorisé la Président Directeur Général a cautionner au nom et pour le compte de la société les engagements de sa filiale la société SOLUTION OSSATURE BOIS ET CHARPENTE à hauteur de 210 000 euros.

1.2. Au cours du dernier exercice clos, le Conseil d'Administration s'est réuni 1 fois. La moitié au moins des membres du Conseil étaient présents. L'ordre du jour desdits conseils a été le suivant :

❖ Le 21 avril 2020 : arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

1.3 Etant donné le nombre réduit d'administrateurs, il n'a pas été élaboré de Charte ni de Règlement intérieur au Conseil d'Administration. Les documents nécessaires à la prise de décision sont communiqués au Conseil de manière informelle, au préalable ou à l'occasion de la réunion.

La convocation aux réunions s'effectue par le Président ou par la moitié de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Toutefois, le Conseil peut se réunir sur convocation verbale.

La participation au Conseil s'effectue par voie de réunion; il n'a pas été recouru à la technique de la visioconférence.

Les principaux domaines d'intervention des organes de direction sont la définition de la stratégie à tenir, les bilans d'activités de la société, les investissements, les acquisitions, l'évolution du métier et la gestion du personnel.



1.4. Les rémunérations et avantages accordés au Président Directeur Général sont décidés en principe par Conseil d'administration. Nous vous informons qu'en 2020 le Président Directeur Général n'a pas été rémunéré.

Le Président Directeur Général, ni aucun administrateur ne bénéficie de plans d'options.

Les autres administrateurs, ne sont pas rémunérés par la société NATURE ET LOGIS. Aucun jeton de présence ne leur est alloué.

La société n'a pris à ce jour aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dû à raison de la prise de fonction, de la cessation ou du changement de fonctions de l'un quelconque de ses mandataires sociaux ou postérieurement à celles-ci.

## **ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Présentation du conseil**

Suite à l'assemblée générale du 14 novembre 2017 le conseil d'administration est composé de 3 administrateurs dont la durée du mandat est de 6 ans.

### **Diversité du conseil**

Notre conseil à ce jour est composé uniquement d'hommes.

### **Cumul des mandats**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

#### ***Thaddé GIRANDIER***

Gérant de la société **SOLNAT** – SARL au capital de 34 595 euros ayant son siège social à NEUVILLE SUR SARTHE (72) - 30 Hameau de Montreuil - immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 830 257 358 RCS LE MANS

#### ***Stéphane BRARD***

Gérant de la société **ABECO** – SARL au capital de 27 940 euros ayant son siège social à MONTBIZOT (72) - 138 Route de Teillé – immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 830 344 065 RCS LE MANS

#### ***Daniel GIRANDIER***

Gérant de la société **SOLUTION** – SARL au capital de 689 052 euros ayant son siège social à SAINT PAVACE (72) - ZI rue de Touraine – immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 442 559 530 RCS LE MANS

Gérant de la société **2JT** – Société civile au capital de 1 120 euros ayant son siège social à NEUVILLE SUR SARTHE (72) - 11 bis route de l'acone – immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 437 497 RCS LE MANS

Gérant de la société **SCI DE TOURAINE** – Société civile immobilière au capital de 100 euros ayant son siège social à SAINT PAVACE (72) - ZI Rue de Touraine - immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 484 668 579 RCS LE MANS

Gérant de la société **CHEGIR** – Société civile au capital de 1 000 euros ayant son siège social à SAINT PAVACE (72) - ZI rue de Touraine – immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 484 377 502 RCS LE MANS

Gérant de la société **DABE** – Société civile au capital de 100 euros ayant son siège social à SAINT PAVACE (72) - Rue de Touraine – immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 487 924 045 RCS LE MANS

Gérant de la société **SEDA** – Société civile au capital de 1 000 euros ayant son siège social à BRULLEMAIL (61) - lieudit de Mondamain – immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 488 722 638 RCS ALENCON

Gérant de la société **CARMA** – Société civile au capital de 1 000 euros ayant son siège social à LE MANS (72) - 3 rue Louis Bruyere – immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 512 004 193 RCS LE MANS

### **Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-3, alinéas 1 et 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances à la suite desquelles ils ont été attribués.

Monsieur Thaddé GIRANDIER ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social de Président Directeur général.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous rappelons les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues et/ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

*Par acte en date du 28 septembre 2017 SOLNAT, désignée ci-dessus, a consenti au profit de la société une convention de prestations de services à effet du 1<sup>er</sup> août 2017 moyennant une redevance mensuelle hors taxes de 5400 euros.*

*Par acte en date du 28 septembre 2017 ABECO, désignée ci-dessus, a consenti au profit de la société une convention de prestations de services à effet du 1<sup>er</sup> août 2017 moyennant une redevance mensuelle hors taxes de 5400 euros.*

*Par acte en date du 23 juillet 2017 SOLNAT, désignée ci-dessus, a conclu avec la société NATURE ET LOGIS une convention de pool de trésorerie à effet du 1<sup>er</sup> août 2017*

*Par acte en date du 23 juillet 2017 ABECO, désignée ci-dessus, a conclu avec la société NATURE ET LOGIS une convention de pool de trésorerie à effet du 1<sup>er</sup> août 2017*

*Par acte en date du 28 décembre 2020 la société SOLUTION a consenti à la société un abandon de compte courant d'un montant de 140 000 euros étant précisé que cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune*

### **CHOIX DU MODE DE DIRECTION**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et que la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs, sauf modification du mode d'exercice de la direction générale.

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 14 novembre 2017 d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Thaddé GIRANDIER assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

### **RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Notre activité est soumise à différents aléas, administratifs, techniques, commerciaux et économiques ainsi qu'à la défaillance éventuelle de nos partenaires ou de nos sous-traitants. Ceux-ci peuvent engendrer des retards de certains projets. Les risques sont essentiellement liés à l'obtention des permis de construire.

L'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes dans le contexte de changement climatique rend les risques environnementaux de plus en plus importants. Ces phénomènes climatiques tels que tempêtes, inondation, éboulement et autres mouvements de sols peuvent toucher notre activité. Ces phénomènes occasionnent des retards de chantiers et donc une perte financière. Les moyens pour atténuer ces risques consistent dans l'identification du risque sur un territoire déterminé et par la mise en œuvre de moyens techniques tels que pompes, élément de refroidissement

### **PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Le contrôle interne chez NATURE ET LOGIS est un processus qui vise :

- A créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société en France.
- A s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.
- A garantir que les informations financières et comptables de la société sont fiables et élaborées avec sincérité et que le patrimoine de la société soit valorisé et ses actifs protégés.

Le système de Contrôle Interne a pour objectif de permettre à la dynamique du développement économique de la société de se réaliser de manière régulière et durable, même si la garantie d'une absence totale de risque n'est jamais absolue.

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

**1 – l'organisation comptable et de gestion de la société**

**2 – le reporting comptable et de gestion**

**3 – la planification des procédures d'arrêté.**

## **1 – L'organisation comptable et de gestion**

### 1-1 - Missions

Sous l'autorité du Président Directeur Général, la comptable interne assure les missions essentielles de mise en cohérence des données financières.

- Elle assure la production des comptes sociaux de NATURE ET LOGIS dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales.
- Elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel et produit le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais.
- Elle produit la documentation nécessaire à la communication financière.
- Elle conçoit et met en place les méthodes, procédures et référentiels comptables
- Elle identifie et fait réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion de la société.

### 1-2 - Organisation

La Direction Financière de NATURE ET LOGIS est en charge de la production et de l'analyse des comptes selon le référentiel applicable en France.

## **2 – Le reporting comptable et de gestion**

### 2-1 - le modèle économique prévisionnel à 3 ans

Chaque année, un modèle économique prévisionnel est établi par la société à l'horizon des 3 années suivantes. Ce modèle économique prévisionnel est élaboré sur la base des choix stratégiques de la société.

Chaque mois, il est procédé à l'établissement de tableau indicateurs de mesure de performance (chiffre d'affaires, production, sous-traitance) et anticiper les niveaux d'activité prévisibles (suivi du niveau des prises de commandes).

## 2-2 les revues d'affaires périodiques :

Les revues d'affaires sont un élément clé du dispositif de pilotage de la société : la gestion de production assistée par ordinateur (GPAO) est l'élément central du système de revues d'affaires. A la livraison d'une affaire, il est systématiquement procédé à l'analyse de la marge dégagée. Cette analyse permet des études approfondies en cas d'écart significatif entre prévisions et réalisations.

En cours de réalisation, des analyses plus succinctes permettent d'assurer une veille sur les projets en cours. En cas d'écart significatif entre temps budgétés et réalisations, il peut alors être envisagé des actions correctives.

### **3 – La planification des procédures d'arrêté**

Afin de raccourcir les délais de clôture comptable, la société a engagé un programme pour mieux formaliser et planifier les procédures d'arrêté. Ce programme s'appuie sur :

- la réalisation de situations économiques mensuelles
- la formalisation des processus de clôture
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes interviennent semestriellement pour réaliser des procédures convenues ; à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen et pour la clôture annuelle, par un audit des comptes au 31 décembre. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par le Président Directeur général.

### **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de votre commissaire aux comptes, et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et s. du Code de Commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous adopterez les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

**NATURE ET LOGIS**  
**Société Anonyme au capital de 504 410,84 euros**  
**Siège social : Rue de Touraine - 72190 SAINT PAVACE**  
**512 953 100 RCS LE MANS**

**Tableau financier des cinq derniers exercices**

<b>Tableau financier</b>	<b>31 /12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>I – Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) <b>Capital social</b>	<b>504 411</b>	<b>504 411</b>	<b>450 210,52</b>	<b>82 225,00</b>	
b) <b>Nombre d'actions émises</b>	<b>376 426</b>	<b>376 426</b>	<b>335 978</b>	<b>1 495,00</b>	
c) <b>Nombre d'obligations convertibles en actions</b>				<b>0,00</b>	
<b>II – Résultat global des opérations effectives</b>					
a) <b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	<b>2 653 711</b>	<b>3 007 352</b>	<b>1440991</b>	<b>2 142 252,00</b>	
b) <b>Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions</b>	<b>-131 927</b>	<b>27 437</b>	<b>- 312 114</b>	<b>- 53 639,00</b>	
c) <b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 4442</b>	<b>- 7 301,00</b>	
d) <b>Bénéfices après impôts, amortissement et provisions</b>	<b>-157 375</b>	<b>2652</b>	<b>-329267</b>	<b>- 56 081,00</b>	
e) <b>Résultat distribué</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	
f) <b>Participation des salariés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	
<b>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) <b>Bénéfices après impôts, mais avant amortissement et provisions</b>	<b>- 0,35</b>	<b>0,07</b>	<b>-0,91</b>	<b>- 30,99</b>	
b) <b>Bénéfices après impôts, amortissements et provisions</b>	<b>- 0,41</b>	<b>0</b>	<b>-0,98</b>	<b>- 37,51</b>	
c) <b>Dividende versé à chaque action</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	
<b>IV – Ventilation de la nature des actions</b>					
a) <b>Nombre d'actions à dividende prioritaire</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	
b) <b>Nombre maximum d'actions futures à créer</b>			<b>0</b>	<b>0,00</b>	
c) <b>Par exercice de droits de souscription</b>				<b>0,00</b>	
<b>V – Personnel</b>					
a) <b>Nombre de salariés</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>3,00</b>	
b) <b>Montant de la masse salariale</b>	<b>307 790</b>	<b>179 010</b>	<b>138081</b>	<b>130 236,00</b>	
c) <b>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)</b>	<b>183 973</b>	<b>107 905</b>	<b>91440</b>	<b>68 603,00</b>	